



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3638

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3638**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente pour la sécurisation du domaine public routier. Cette sécurisation nécessite des moyens renforcés en période hivernale pour tenir compte des risques de verglas et de chutes de neige.

Les présents accords-cadres comprennent les prestations qui permettent le déneigement et le salage des voies, la mise en place et l'enlèvement des bacs à sel comprenant le chargement et le déchargement du sel et de la saumure. Les prestations comprennent également l'encadrement de la prestation, l'organisation des astreintes, le suivi et le contrôle, la fourniture de moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des prestations de viabilité hivernale, et la réalisation d'une astreinte 24 heures sur 24, dimanches et jours fériés pour la période de service hivernal fixée de novembre à mars.

Une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à la réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 5 ans.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	dépôts de viabilité hivernale de Vaise, Neuville sur Saône, Caluire et Cuire et Champagne au Mont d'Or	1 948 800	2 338 560	sans objet	sans objet
2	dépôts de viabilité hivernale de Gerland, Villeurbanne-Poudrette, Vaulx en Velin	1 667 550	2 001 060	sans objet	sans objet
3	dépôts de viabilité hivernale de Vénissieux, Tassin la Demi Lune, Pierre Bénite, Givors	1 866 150	2 239 380	sans objet	sans objet

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du vendredi 17 mai 2019, a choisi pour les différents lots l'offre des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : dépôts de viabilité hivernale de Vaise, Neuville sur Saône, Caluire et Cuire et Champagne au Mont d'Or ; groupement Serned SAS - Vergnais SAS - Carrion travaux publics SAS - Translymat SARL,
- lot n° 2 : dépôts de viabilité hivernale de Gerland, Villeurbanne-Poudrette, Vaulx en Velin ; groupement Coiro TP - Soterly - Grapinet TP - Beylat TP,
- lot n° 3 : dépôts de viabilité hivernale de Vénissieux, Tassin la Demi Lune, Pierre Bénite, Givors ; entreprise Perrier TP.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour la réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : dépôts de viabilité hivernale de Vaise, Neuville sur Saône, Caluire et Cuire et Champagne au Mont d'Or ; groupement Serned SAS - Vergnais SAS - Carrion travaux publics SAS - Translymat SARL pour un montant de 1 948 800 € HT, soit 2 338 560 € TTC et sans montant maximum pour une durée ferme de 5 ans,
- lot n° 2 : dépôts de viabilité hivernale de Gerland, Villeurbanne-Poudrette, Vaulx en Velin ; groupement Coiro TP - Soterly - Grapinet TP - Beylat TP pour un montant de 1 667 550 € HT, soit 2 001 060 € TTC et sans montant maximum pour une durée ferme de 5 ans,
- lot n° 3 : dépôts de viabilité hivernale de Vénissieux, Tassin la Demi Lune, Pierre Bénite, Givors ; entreprise Perrier TP pour un montant de 1 866 150 € HT, soit 2 239 380 € TTC et sans montant maximum pour une durée ferme de 5 ans.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 011 - opérations n° 0P24O2475 et n° 0P24O2476.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.